

Diagnostic territorial pour le Centre-Val de Loire

Territorialisation de la planification écologique

FORÊT - BOIS

Sommaire

Avant-propos

- La COP planification écologique
- Territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire
- Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Introduction

- Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres
- Panoramas des leviers de décarbonation
- Panorama des leviers - biodiversité et ressources

Forêt - Bois

Partie 1: Etat des lieux thématique

Partie 2: Retour des collectivités et réponses au questionnaire

La COP planification écologique

Une démarche nationale de planification écologique

dans le but de traduire concrètement les engagements de la France en matière de transition écologique

Pourquoi planifier ?

- Planifier pour **relever les 5 défis environnementaux** :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets du changement climatique
 - S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique
 - Préserver et restaurer la biodiversité
 - Préserver les ressources
 - Réduire les pollutions qui impactent notre santé
- Planifier pour **mieux organiser notre action et accélérer**

Une approche globale

La planification écologique intègre toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact sur la vie des français :



Pourquoi territorialiser la démarche de planification écologique?

- pour s'approprier la démarche au niveau local et intégrer des spécificités territoriales dans le plan national → Cohérence et enrichissement mutuel
- pour mieux adapter les choix aux réalités locales et individuelles et envisager la transition écologique comme source d'opportunité

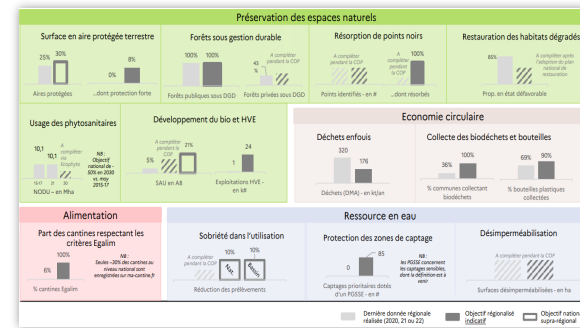
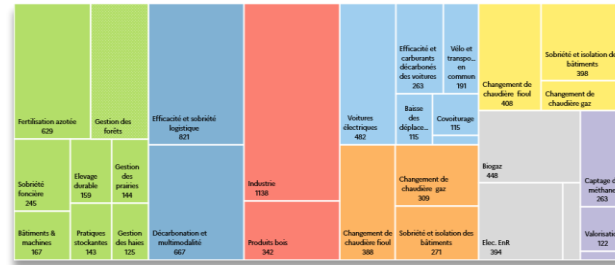
Une démarche co-portée par l'Etat et le Conseil régional

- pour **mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire** : pouvoirs publics, acteurs économiques, associations, citoyens
- en cohérence avec la COP lancée par le Conseil régional en 2019

Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Les travaux nationaux ont permis d'élaborer **2 « panoramas des leviers »**, déclinés au niveau régional

Un panorama des leviers permettant de
réduire les émissions de gaz à effet de
serre à un niveau assurant le respect des
objectifs de la France pour 2030
Ce panorama national, décliné au niveau
régional, est un des chemins possibles,
affectant à chaque levier un objectif de
baisse d'émissions



Un panorama des leviers pour
préserver la biodiversité et les
ressources, reprenant des
objectifs nationaux

Quel objectif du diagnostic territorial ?

- Enrichir l'appropriation territoriale des enjeux
- Partager et si possible traduire concrètement la marche à franchir indicative pour chaque levier, telle que proposée dans le panorama des leviers
- **Servir d'appui à la phase de débat pour aider à identifier les priorités territoriales**

Quelle méthode pour réaliser le diagnostic territorial ?

- Partage de données statistiques et techniques / expertise sectorielle
- Questionnaire envoyé aux collectivités, permettant de recueillir:
 - leur perception des leviers en termes de pertinence et de niveau d'action
 - des exemples de projets de territoires venant illustrer les leviers d'action possibles

Les thématiques couvertes par le diagnostic

AGRICULTURE - ALIMENTATION

FORET - BOIS

INDUSTRIE

BIODIVERSITE

TRANSPORT DE MARCHANDISES

MOBILITE DES PERSONNES

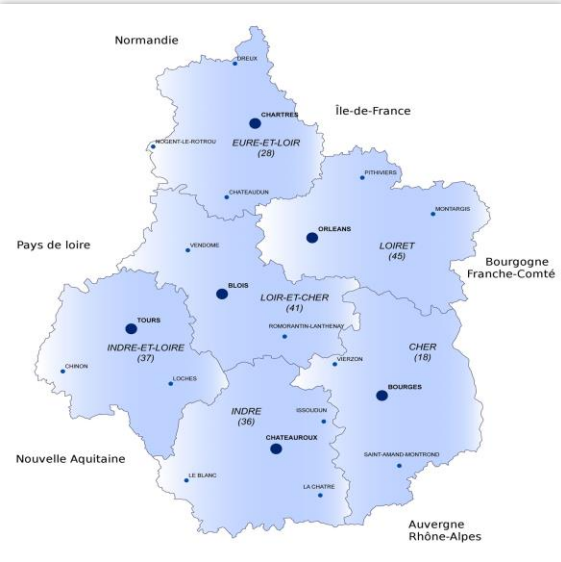
BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

RESSOURCE EN EAU

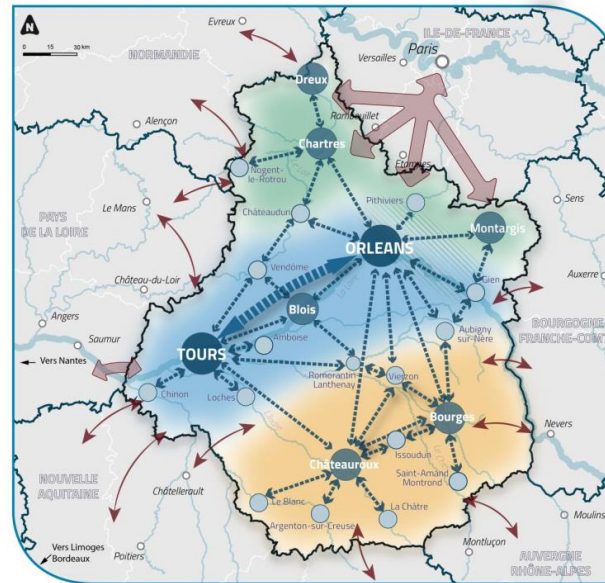
ENERGIE

DÉCHETS

Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres

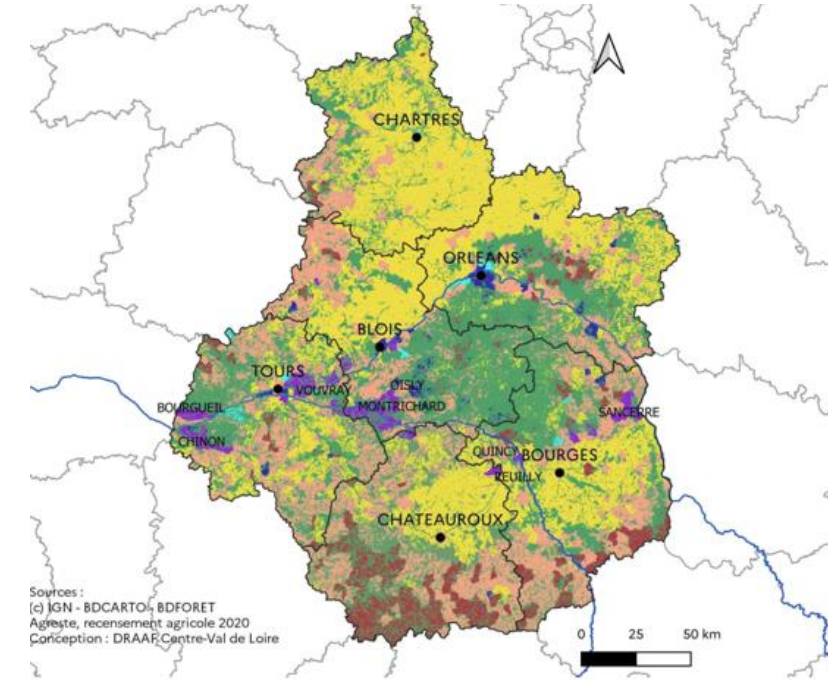


- ❑ 3 grands ensembles :
 - le nord et les franges franciliennes (en vert)
 - le Val de Loire (en bleu)
 - le Berry (Cher et Indre en jaune)
- ❑ 2 aéroports (Tours et Chateauroux), 159 gares dont 2 gares TGV, 9 autoroutes (980km)



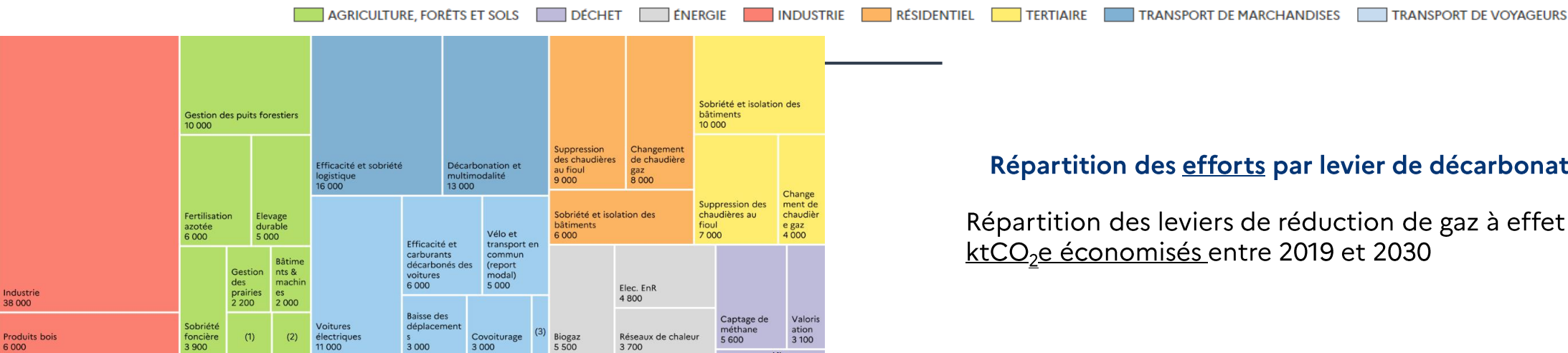
- ❑ 6 départements
 - ❑ 79 établissements publics de coopération territoriale (EPCI) ayant leur siège en région, dont 2 métropoles, 7 agglomérations et 70 communautés de communes
 - ❑ 1 756 communes (en 2024)
 - ❑ 6^{ème} région métropolitaine en superficie (39 151km²),
 - ❑ 12^{ème} région en termes de population (2,6M habitants, soit 4% de la population française)
- densité moyenne inférieure à la moyenne française

Source : SRADDET Centre-Val de Loire



- ❑ La surface agricole utile (SAU) couvre 58% de la surface régionale (2,3Mha de SAU en 2021)
- ❑ Les grandes cultures régionales représentent 14% des surfaces nationales
- ❑ 3^{ème} région céréalière d'Europe
- ❑ 24% de la région est boisée
- ❑ 3 parcs naturels régionaux : Brenne, Perche et Loire-Anjou Touraine (ce dernier intégrant aussi des communes de la région des Pays de la Loire)
- ❑ La Sologne, sur 3 départements, est le plus grand site européen continental Natura 2000

Panoramas des leviers de décarbonation



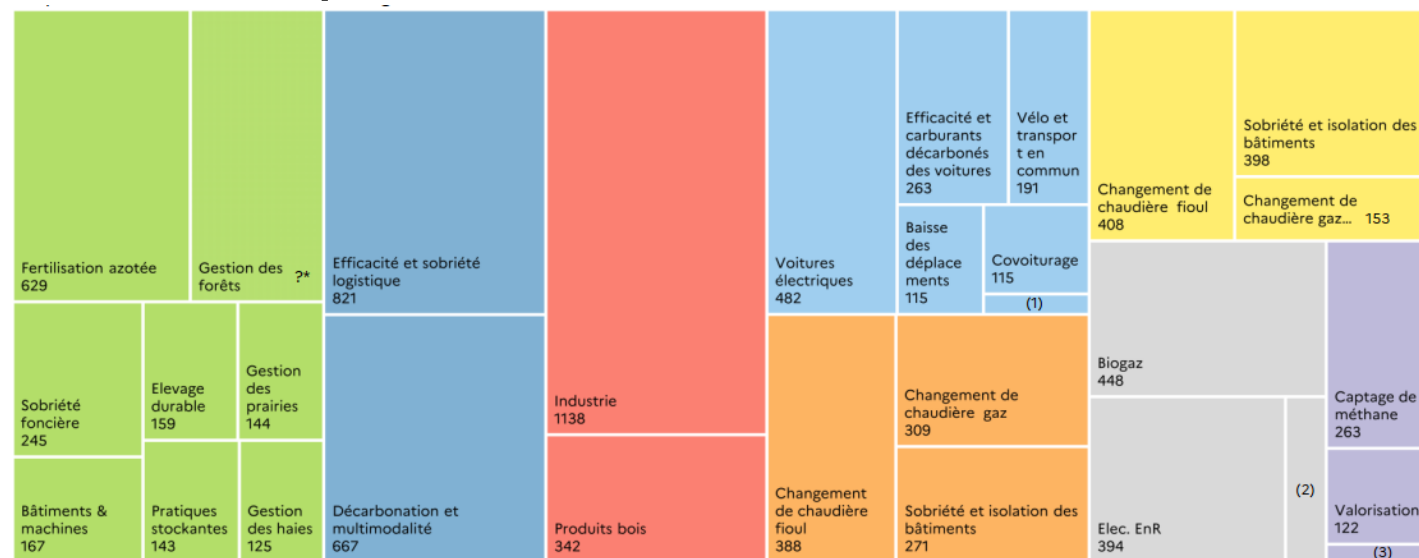
Répartition des efforts par levier de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

(1) Gestion des haies : 1500 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO₂e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets : 600 ktCO₂e.

Chemin indicatif proposé au niveau national

Chemin indicatif proposé au niveau régional
Une réduction de 9 504 ktCO₂e par an d'ici 2030, soit 5% de l'effort national

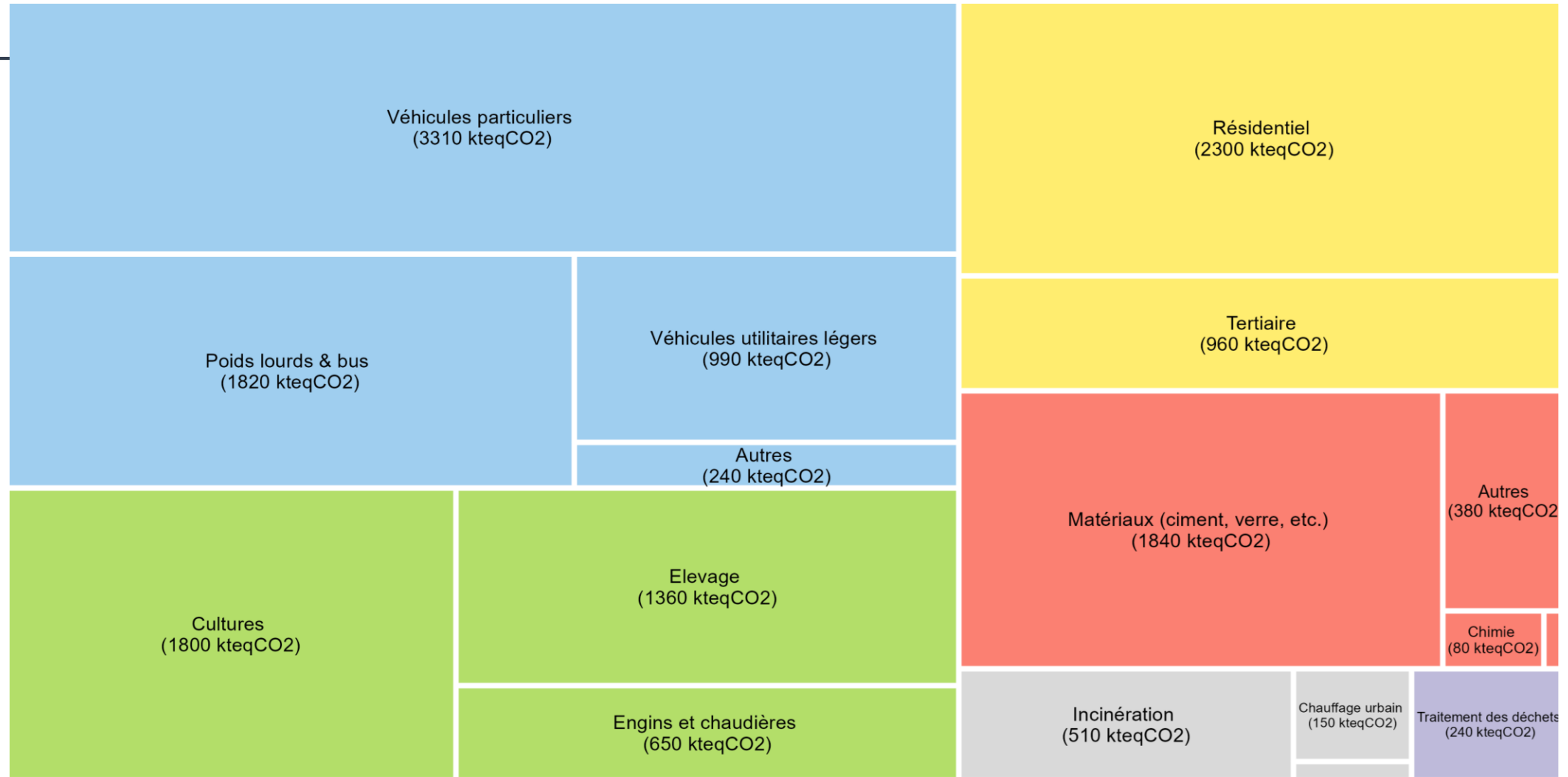


(1) Bus et cars décarbonés : 26 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 23 ktCO₂e.

* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Emissions de gaz à effet de serre en Centre-Val de Loire en 2019

Emissions totales : 16 660 kteqCO₂

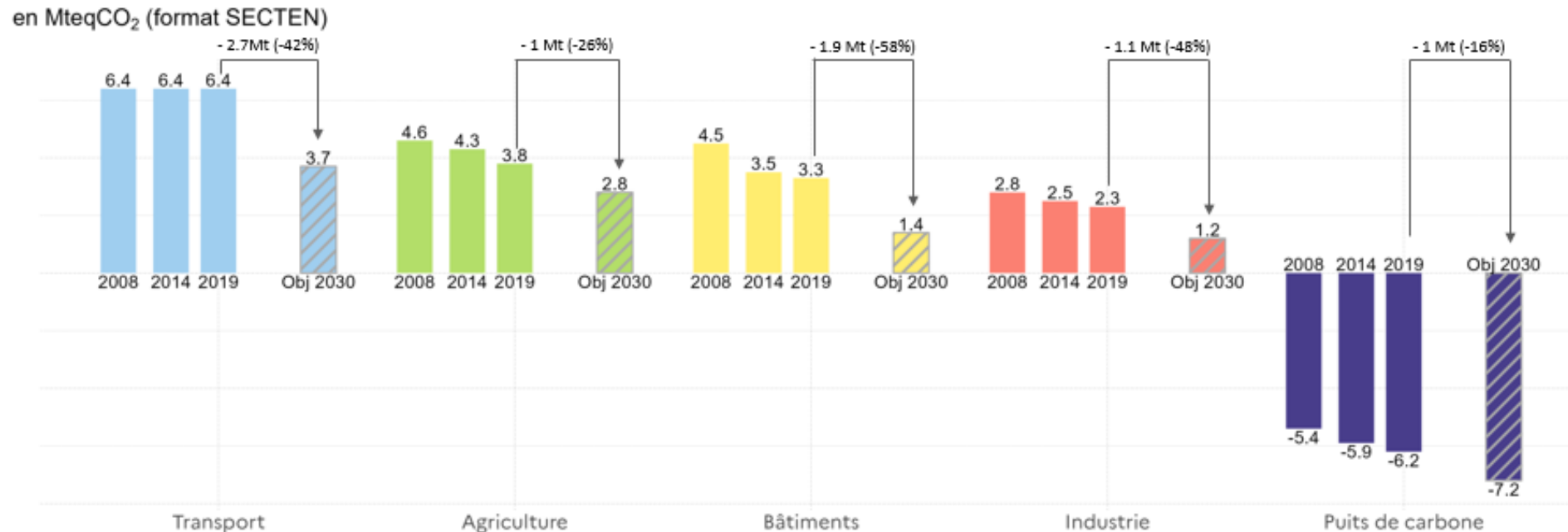


Transport (38%) Agriculture (23%) Bâtiments (20%) Industrie (14%) Energie (4%) Déchets (1%)

Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019
Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

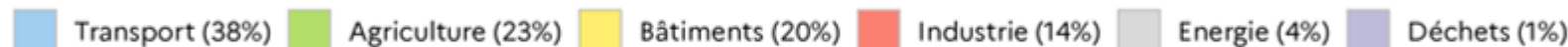
Trajectoires sectorielles indicatives régionales des émissions directes* de GES issues du SGPE

Emissions totales : 16 660 kteqCO₂



* Les émissions directes comprennent toutes les émissions d'origine énergétique ou non, produites sur le territoire. Sont notamment exclues les émissions d'origine énergétique dues à la consommation d'énergie (émissions indirectes).

Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Janvier 2025

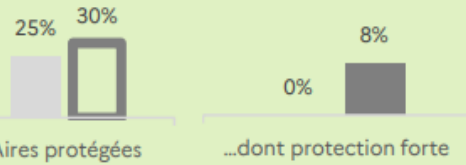


Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019
Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

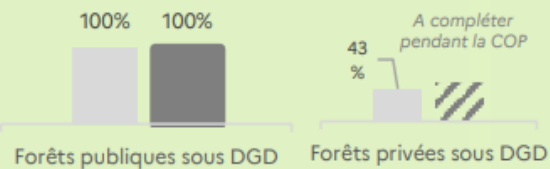
Panorama des leviers - biodiversité et ressources

Préservation des espaces naturels

Surface en aire protégée terrestre



Forêts sous gestion durable



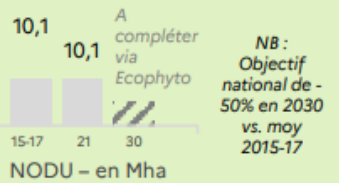
Résorption de points noirs



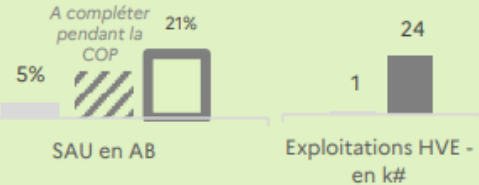
Restauration des habitats dégradés



Usage des phytosanitaires

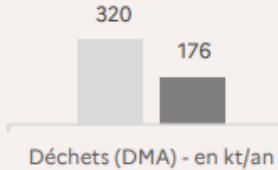


Développement du bio et HVE

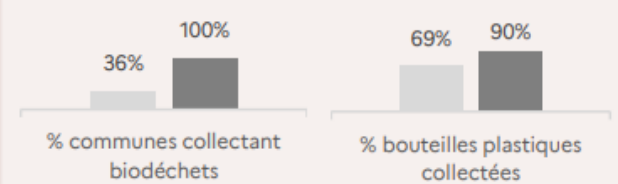


Economie circulaire

Déchets enfouis

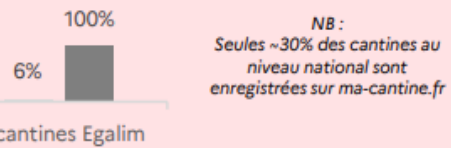


Collecte des biodéchets et bouteilles

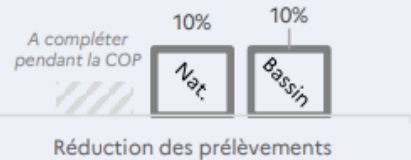


Alimentation

Part des cantines respectant les critères Egalim



Sobriété dans l'utilisation



Ressource en eau

Protection des zones de captage



Désimperméabilisation



Etat des lieux thématique

FORÊT - BOIS

Rôles de la forêt

La forêt :

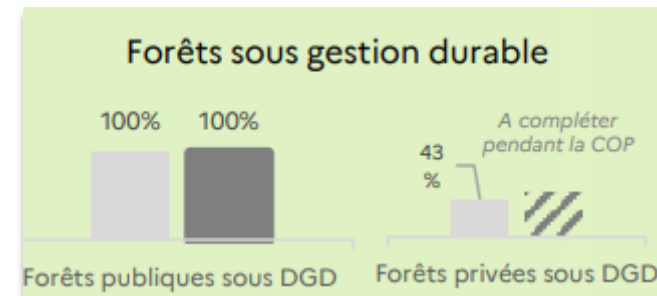
- est un réservoir de biodiversité
- a une capacité à stocker du carbone dans la biomasse et les sols (puits de carbone)
- souffre du changement climatique : moindre accroissement, dépérissements précoces de certaines essences
- permet, lorsque le bois est utilisé comme bois d'œuvre, d'une part la substitution par rapport à d'autres matériaux, et d'autre part le stockage long dans les produits bois

L'objectif national est de mettre sous document de gestion durable :

- ❑ 100% des forêts publiques
- ❑ 100 % des forêts privées de plus de 20ha, soit de l'ordre de 60% de la surface de la forêt privée en région Centre-Val de Loire

afin de :

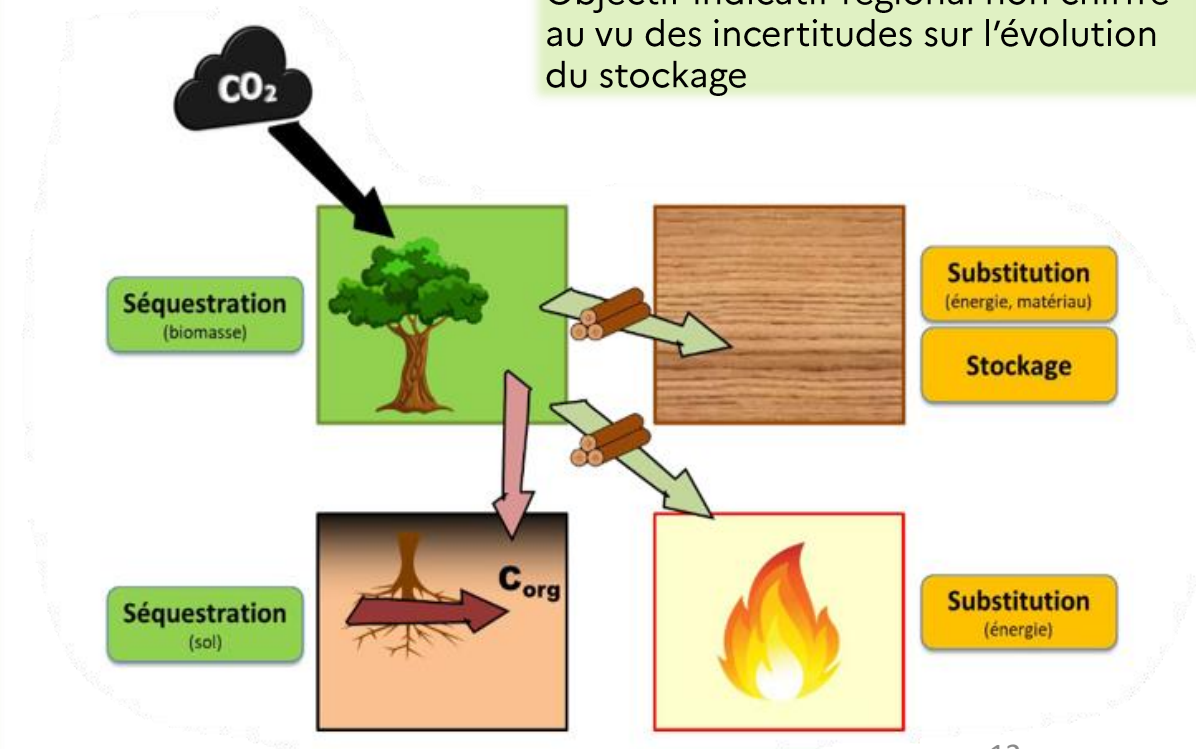
- ✓ assurer le renouvellement forestier, avec des essences résistantes aux conditions actuelles et futures, et adaptées à leur utilisation
- ✓ assurer la mobilisation suffisante de la ressource, pour l'utilisation du bois en substitution
- ✓ préserver la biodiversité



FORÊT-BOIS

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur forestier (amont)

Objectif indicatif régional non chiffré au vu des incertitudes sur l'évolution du stockage



Etat des lieux territorial

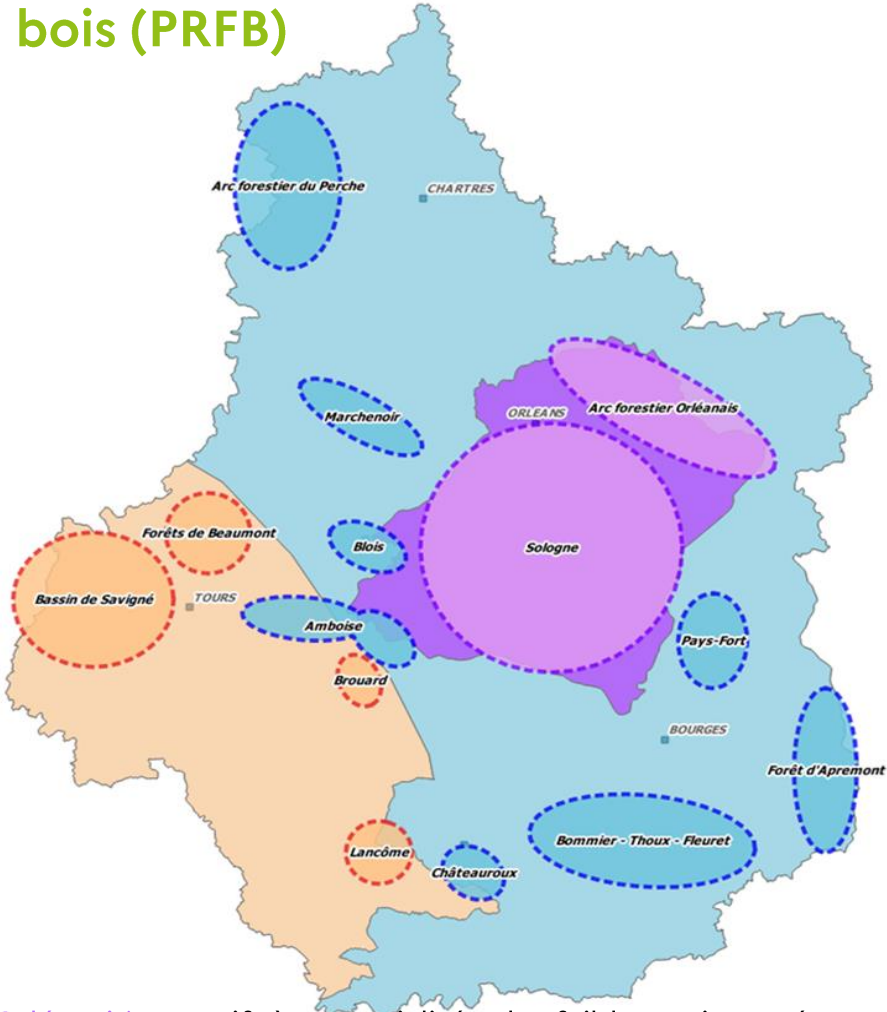
Taux de boisement	Surface (milliers ha)	% Feuillus/ Résineux	% Forêt privée	Volume bois sur pieds (M de m³)	Production biologique annuelle (m³/ha/an)
24 % (IGN)	1 000 (IGN)	94 % de feuillus et 6 % de résineux (IGN)	87,60% (IGN)	160 (IGN)	5,4 (IGN)

La forêt en Centre-Val de Loire :

- Représente environ ¼ du territoire
- Est composée à plus de 90% de feuillus (en majorité du chêne)
- Presque 90% des surfaces sont privées. Avec plus de 240 000 propriétaires forestiers, beaucoup de propriétés sont de petite taille
- Des massifs aux potentiels divers et +/- sensibles aux urgences climatiques (dépérissement de certaines essences)
- Risque régional feux de forêt : une probabilité de départ feu qui se rapproche progressivement de celle des Landes

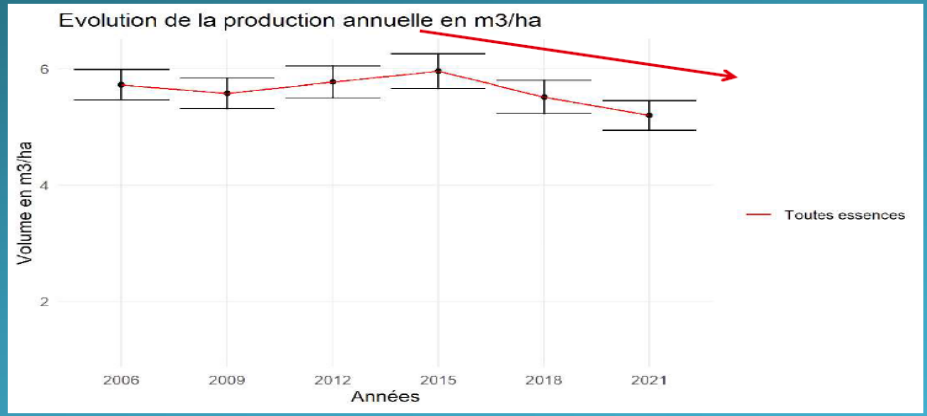
Le plan régional forêt-bois (PRFB 2019), les objectifs partagés:

- Dynamiser la gestion forestière et diversifier la forêt
- Développer la prévention et la lutte contre les incendies
- Garantir un approvisionnement pérenne et compétitif de la filière bois
- Développer les marchés et accompagner le développement des entreprises
- Dynamiser la communication (grand public, élus, financeurs..)



- Type 1 (Sologne – Orléanais) : Massifs à potentialités plus faibles mais représentant une part importante de la ressource régionale
- Type 2 : Massifs à bonnes potentialités et ressource de meilleure qualité, sans urgence climatique
- Type 3 : Massifs à bonnes potentialités, avec relative urgence climatique ou sylvicole.

Production annuelle

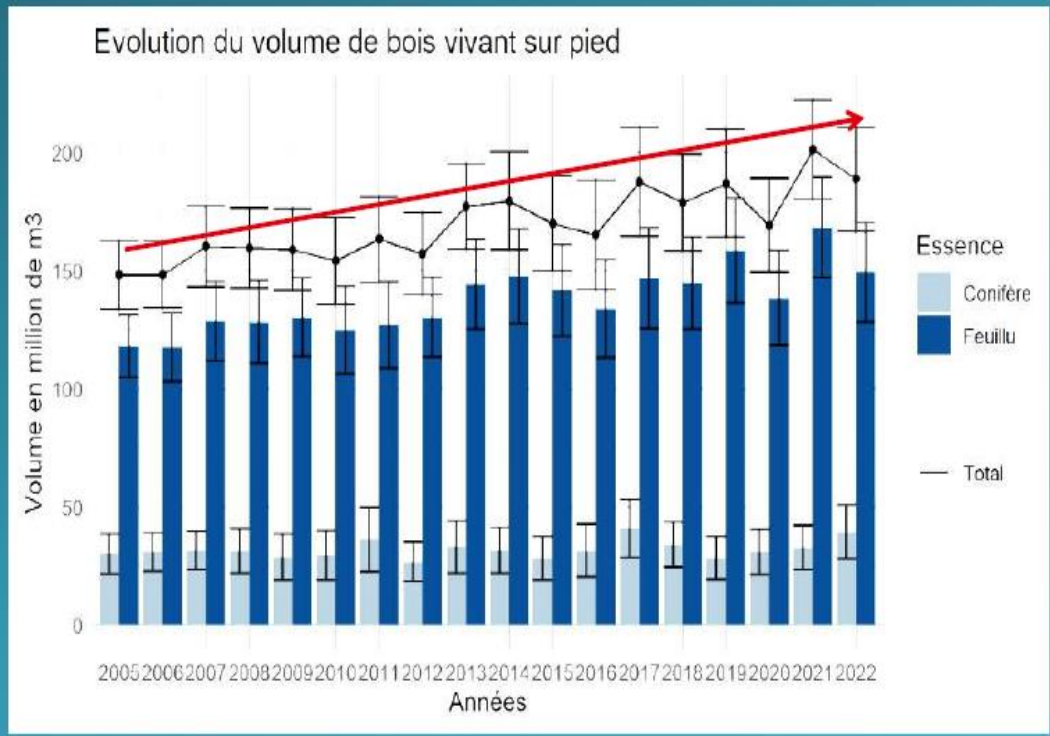


Le volume de bois vivant sur pied est en augmentation depuis plusieurs décennies, sous l'effet conjugué de l'augmentation des surfaces et de la capitalisation découlant de prélèvements inférieurs à l'accroissement.

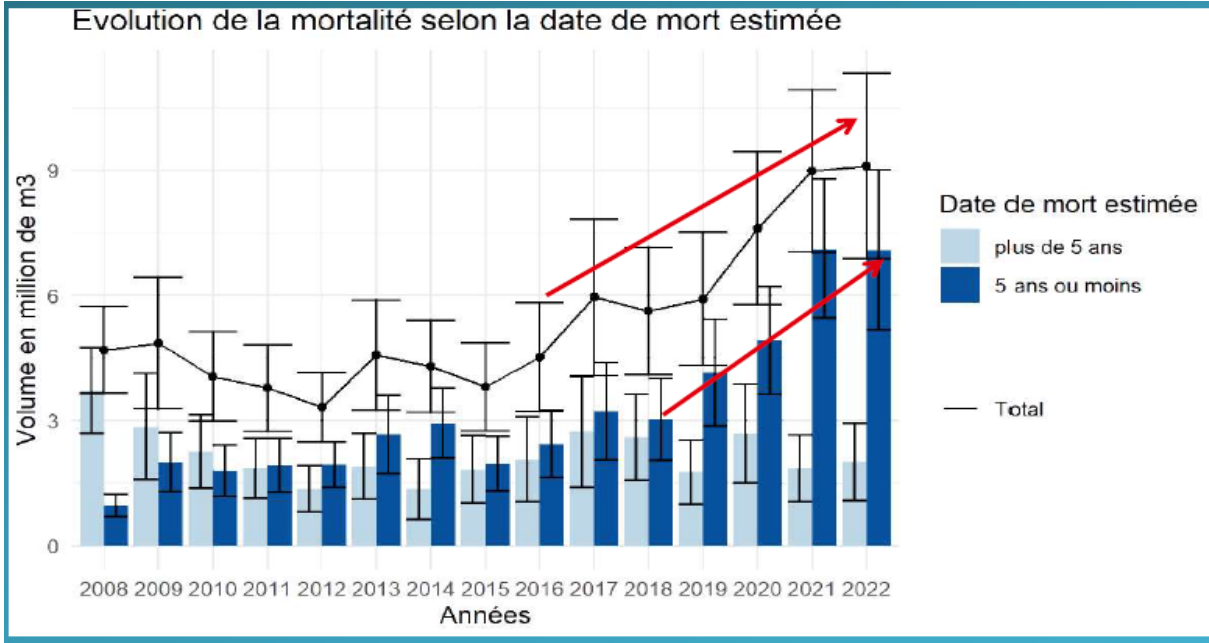
Cependant, la production annuelle par hectare est en diminution depuis 2015, liée aux effets du changement climatique.

Notamment, on constate une forte des hausses de la mortalité depuis 2018, conséquence de plusieurs été chauds et secs.

Les prévisions laissent craindre la poursuite de ces tendances.



FORÊT-BOIS



Prélèvement- 1/2

Le taux de prélèvement est de l'ordre de 62%, correspondant à la moyenne française. Il inclut la récolte, ainsi que l'autoconsommation de bois de chauffage estimée à 0,8Mm³. Il était de l'ordre de 43% en 2019 pour les forêts privées, avec un objectif d'augmentation de ce taux dans le PRFB.

La récolte est globalement stable depuis 2017, avec une légère tendance à la hausse depuis 2020

Données Centre-Val de Loire 2018-2022 (IGN)

Surface de forêt : 1 012 000ha +/-22 000ha

Volume de bois vivant : 183 millions de m³ +/-9Mm³

Flux annuel:

Accroissement: 5,5Mm³ +/- 0,2Mm³

Prélèvement: 2,8Mm³ +/-0,4Mm³

Mortalité: 1Mm³ +/-0,1Mm³

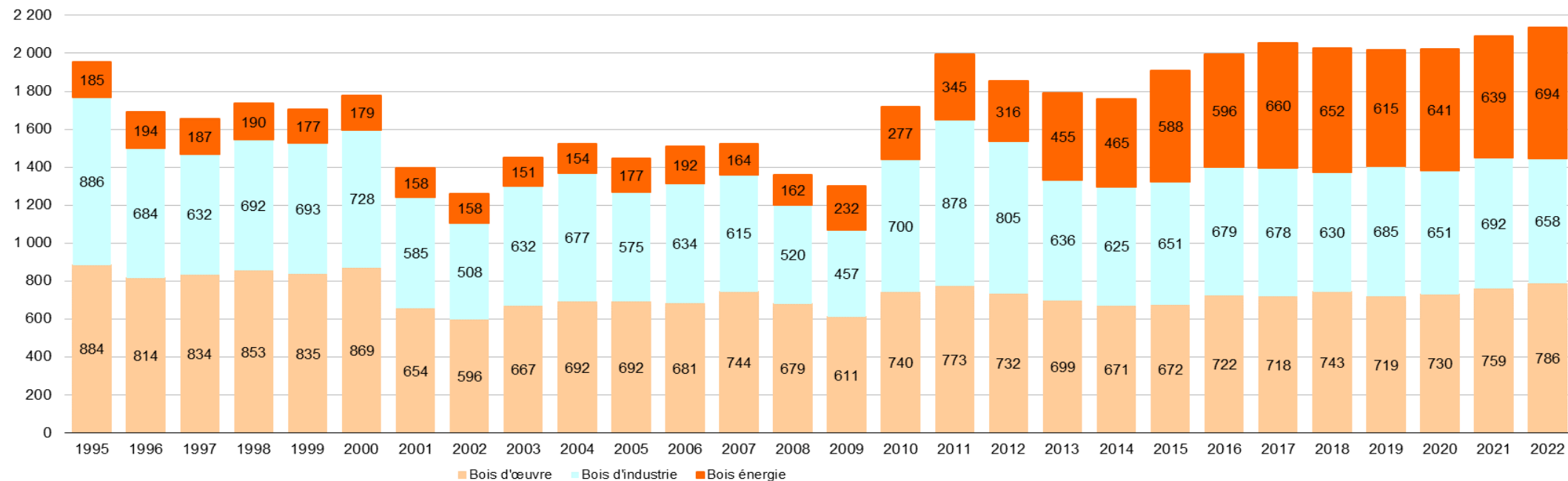
Bilan positif: +1,8Mm³ +/-0,5Mm³

Taux de prélèvement : $P/(A-M)$ soit $2,8/(5,5-1) = 62\%$

Source: Institut national de l'information géographique et forestière, 02/2024

Milliers de m³ ronds

Evolution de la récolte de bois dans le Centre-Val de Loire par type d'utilisation de 1995 à 2022



Prélèvement- 2/2

Département	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois énergie	TOTAL
18	130 072	155 968	104 478	390 518
28	52 139	10 519	51 810	114 468
36	102 798	84 719	71 294	258 811
37	217 127	96 906	141 718	455 751
41	168 663	161 855	188 356	518 874
45	114 834	148 184	135 991	399 009
Région	785 633	658 151	693 647	2 137 431

Source : Agreste - Enquête exploitations forestières et scieries 2022

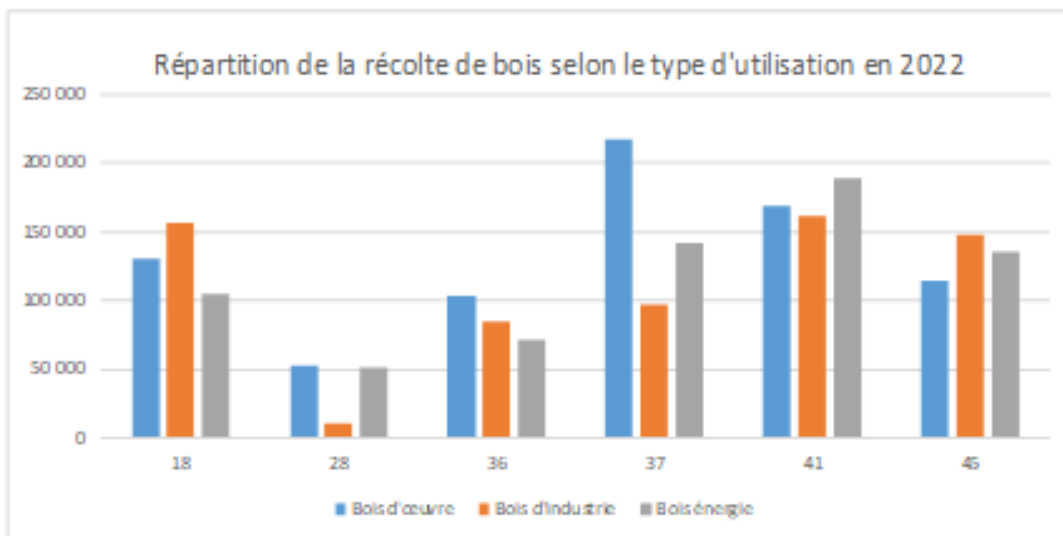
Département	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois énergie	TOTAL
18	33%	40%	27%	100%
28	46%	9%	45%	100%
36	40%	33%	28%	100%
37	48%	21%	31%	100%
41	33%	31%	36%	100%
45	29%	37%	34%	100%
Région	37%	31%	32%	100%

Le prélèvement concerne:

- Le volume récolté varie entre départements et reflète leur caractère plus ou moins forestier, et notamment la présence de la Sologne (départements du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret)
- Au niveau régional, la récolte (chiffres 2022) est à destination du
 - Bois d'œuvre (BO) = 37%
 - Bois industrie (BI) = 31%
 - Bois énergie (BE) = 32%

La part du bois énergie est en progression depuis le début des années 2000.

- **Dynamiser la gestion forestière et diversifier la forêt** est un des objectifs du plan régional forêt-bois (PRFB 2019)



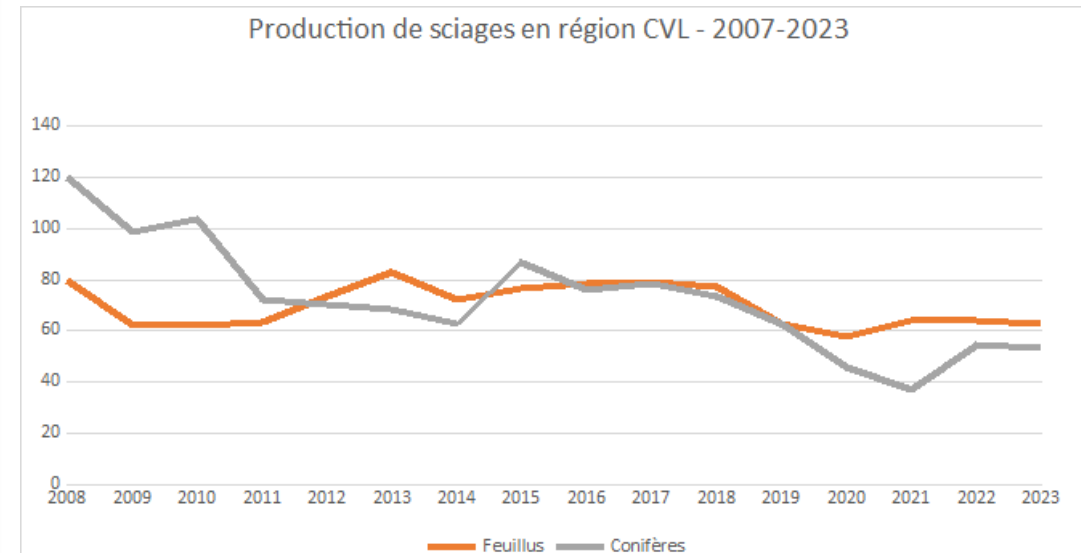
1^{ère} transformation

Evolution des sciages en région Centre – Val de Loire de 2007 à 2023

Milliers de m ³ sciés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chêne	72	73	57	56	58	68	74	63	67	69	71	71	57	52	55	55	55
Hêtre	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Châtaignier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Peuplier	21	6	5	5	5	5	5	5	9	8	8	6	6	5	8	8	7
Autres feuillus	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feuillus	96	80	62	62	63	73	83	72	76	78	79	77	63	58	64	64	63
Sapin, épicéa	23	12	9	17	6	4	4	4	13	15	18	14	16	2	2	19	20
Douglas	36	36	29	5	5	3	7	4	22	15	16	15	16	3	3	3	2
Pins et mélèze	91	72	60	79	62	59	57	52	54	46	45	45	30	41	32	31	31
Autres conifères	5	5	1	19	7	9	2	2	1	1	0	7	0	0	0	2	2
Conifères	150	120	98	103	72	70	68	63	87	76	79	73	62	46	37	54	53
Total	246	199	161	165	135	144	151	135	163	154	158	151	125	104	101	118	116

Source : enquête exploitations forestières et scieries

- **44 % des 2 Mm³ récoltés le sont par des entreprises ayant leur siège en Centre – Val de Loire**
- **52 scieries sont en activité**, dont seulement sept scient plus de 5000 m³ par an
- **Le volume de bois scié** en région Centre – Val de Loire (y compris merrains et bois sous rail) est estimé à 116 000 m³, à comparer aux 786 000 m³ de bois d'œuvre récoltés, soit **15% de la récolte de bois d'œuvre**
- **La production de sciage est en baisse continue**, en particulier concernant les conifères, mais également pour les feuillus
- Au total, 2 919 établissements répertoriés au sein de la filière régionale forêt-bois et 15 700 salariés (incluant le bois énergie), soit **2 % des effectifs salariés de la région** (INSEE 2014)
- **Garantir un approvisionnement pérenne et compétitif de la filière bois, et développer les marchés et accompagner le développement des entreprises** sont des objectifs partagés du plan régional forêt-bois (PRFB 2019)



Réponses des collectivités au questionnaire du SGPE

Méthodologie du questionnaire

Afin d'alimenter les diagnostics territoriaux de la planification écologique, un questionnaire d'enquête à l'attention des collectivités locales a été élaboré par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique.

Le questionnaire comportait une liste d'environ 150 actions susceptibles d'être portées par la collectivité, en lien avec les 39 leviers de la planification écologique, regroupés dans ce document par thématique

- Chaque levier est décliné en différents types d'actions (normatif, intervention sur de l'actif propre, accompagnement, incitation financière...).

- Pour chaque action, deux questions avec des réponses prédéfinies étaient posées:

- ❑ « Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ? » (Je ne sais pas / Pas du tout / Un peu / Beaucoup)
- ❑ « Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ? » (Je ne sais pas ou non pertinent / Plutôt non / Partiellement non / Partiellement oui / Plutôt oui)

C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Actions					Indiquez le type d'actions mises en œuvre, en cours de mise en œuvre ou planifiées sur votre territoire Si l'action est considérée comme non pertinente pour le territoire, ou qu'aucune action n'est considérée déjà / en cours de mise en œuvre, il n'est pas nécessaire de renseigner les actions en cours (colonne L)				
Famille	Thème	Levier	Type d'action	Action	Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ?		Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?		Actions réalisées, en cours ou contractualisées d'ici 2024
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Actif propre	Electrification des flottes détenues par la collectivité	★	Beaucoup	●	Partiellement oui	Programme pluri-annuel de renouvellement de la flotte en cours de mise en œuvre
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Infrastructure	Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie	★	Beaucoup	●	Partiellement oui	SDIRVE adopté / action inscrite au CRST 2022-2028
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Instauration d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU	☆	Un peu	●	Partiellement oui	Normes fixées dans le code de la construction déjà très a
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement,...	☆		●		
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Accompagnement	Mesures d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique	☆		●		
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Incitation financière	Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales	☆		●		
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques / Bus et cars décarbonés	Norme	Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)	☆	Pas du tout	●	Je ne sais pas ou non pertinent	
Mieux se déplacer	Transport	Bus et cars décarbonés	Actif propre	Electrification des flottes de bus et de cars	★	Beaucoup	●	Plutôt oui	Remplacement intégral de la flotte de bus par bus électrifiés, et utilisation de biocarburant
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Actif propre	Développement de nouvelles offres de transport	★	Beaucoup	●	Plutôt oui	Amélioration des performances du réseau de bus structuré, étude de création de nouvelles lignes de bus en site propre Mise en œuvre de services de transport à la demande, notamment dans les zones peu denses
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Infrastructure	Aménagement des quartiers pour favoriser l'intermodalité et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)	☆		●		
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun	★	Beaucoup	●	Partiellement oui	
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Incitation financière	Tarification du transport en commun	☆	Un peu	●	Plutôt oui	
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo	★	Beaucoup	●	Partiellement oui	Déploiement du plan vélo : réalisation de la liaison structurée sud avec phase travaux en 2025
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de services de location ou de prêt de vélos	★	Beaucoup	●	Plutôt oui	mise en place du dispositif de prêt de courte durée et de location de vélos électrique longue durée via Vélo TAO
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo	★	Beaucoup	●	Plutôt oui	Mise en place d'animations / événements sur la pratique du vélo

- Des expressions libres étaient possibles pour donner des éléments concernant les projets « réalisés, en cours, contractualisés ou planifiés » par la collectivité.

Méthodologie de traitement des réponses

Les retours aux questions avec réponses prédéfinies ont été traduits numériquement pour permettre le calcul de moyennes (note de pertinence et note de mise en œuvre) à l'échelle des départements et des intercommunalités (rural, urbain ou intermédiaire¹).

- Pour les moyennes effectuées au niveau de chaque levier, toutes les actions qui s'y rattachent ont la même pondération
- Lorsqu'une collectivité n'a pas complété les champs avec réponses prédéfinies, la réponse de la collectivité est dite par défaut :
 - pour la pertinence : « je ne sais pas »
 - pour la mise en œuvre : « je ne sais pas ou non pertinent »

Chaque levier est détaillé sur deux pages :

La 1^{ère} page comporte deux graphiques (cf. page suivante)

- A noter pour les réponses « je ne sais pas / non pertinent » :
 - sur la matrice pertinence/mise en œuvre, ces réponses ne sont pas prises en compte pour réaliser le nuage de points
 - sur les histogrammes concernant le niveau de mise en œuvre de chaque action, ces cas de figure sont visibles au travers des pourcentages inscrits en rouge (% de répondants n'ayant pas répondu sur cette action ou ayant répondu « je ne sais pas ou non pertinent »)

La 2^{de} page comporte deux zones de texte :

- Dans les encadrés sur fond gris, quelques éléments succincts pour faciliter la lecture des graphes sont proposés pour chaque levier
- Dans les encadrés sur fond coloré, certaines actions ou projets des collectivités ont été relevés pour illustrer chaque levier

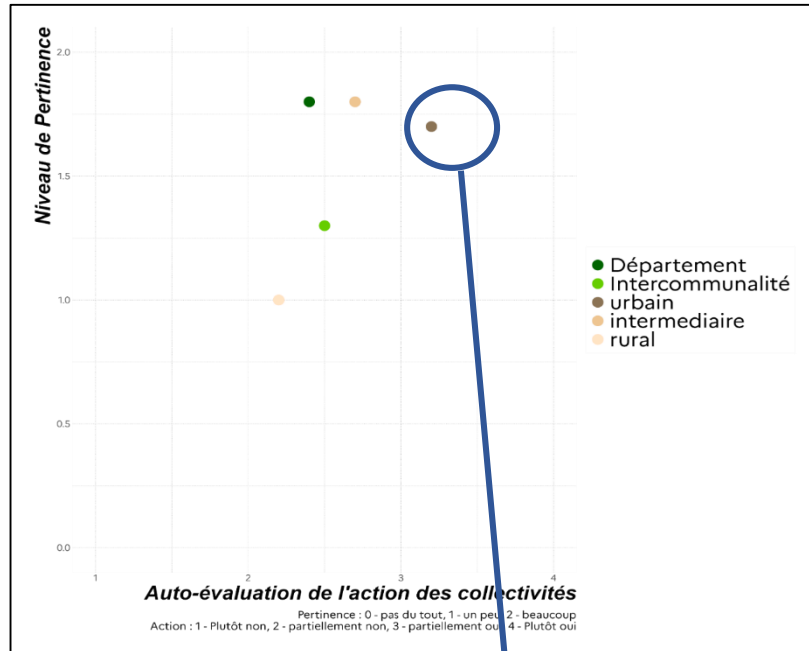
Les données présentées ci-après sont ainsi basées sur la perception des collectivités répondantes quant à la pertinence des leviers et des actions proposées, et du niveau de mise en œuvre de ces dernières.

Les exemples d'actions présentés sont un relevé non-exhaustif de la remontée des collectivités, uniquement à titre d'illustration.

¹ La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Méthodologie de lecture des graphiques

Représentation pour chaque levier de la dispersion des réponses moyennes par types de collectivités selon les axes « Pertinence » et « Degré d'action ».



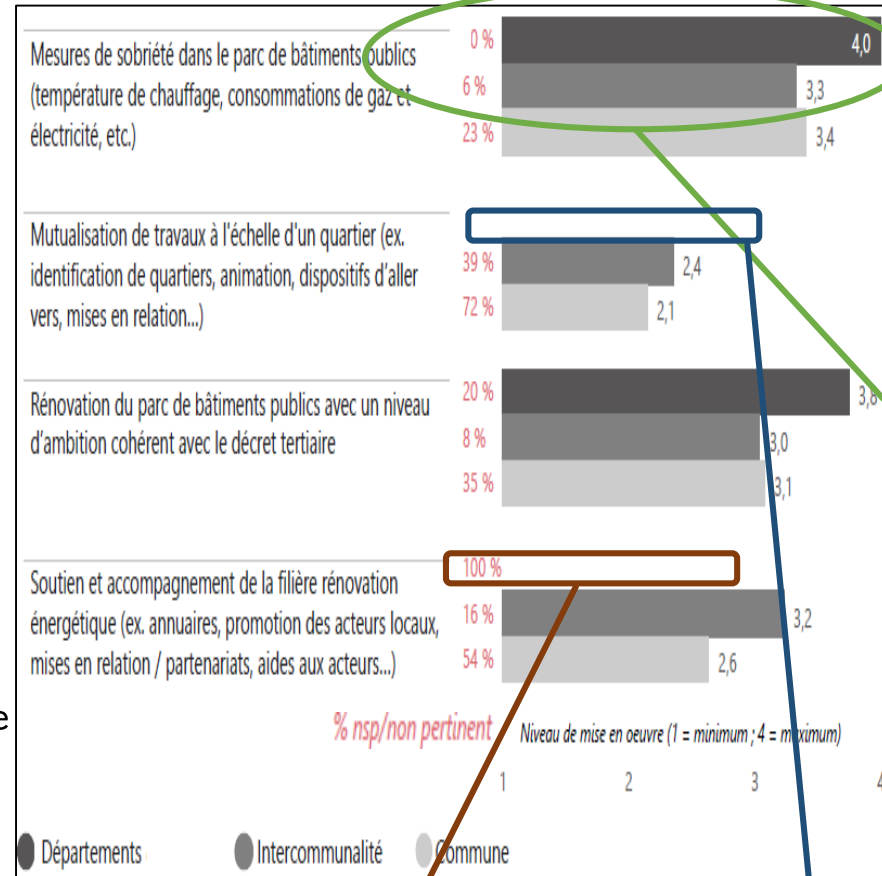
Exemple : Le point « urbain » se situe à 1,7 en pertinence (proche de « beaucoup ») et 3,1 en niveau de mise en œuvre (proche de « partiellement oui »).

Se lit : Globalement, les EPCI urbains ont jugé les actions relevant du levier « Agriculture biologique et HVE » très pertinentes (1,7/2) et évaluent leur mise en œuvre actuelle à un niveau plutôt élevé (3,1/4)

Zoom sur la conversion quantitatif / qualitatif :

Pertinence : 0 - pas du tout, 1 - un peu, 2 - beaucoup
Action : 1 - Plutôt non, 2 - partiellement non, 3 - partiellement oui, 4 - Plutôt oui

Représentation des moyennes en termes de perception de mise en œuvre, action par action au sein d'un levier, pour chaque échelon de collectivités.



Le pourcentage en rouge indique la part de collectivités ayant répondu « Je ne sais pas ou non pertinent ».

Le chiffre à droite de l'histogramme indique la moyenne du degré de mise en œuvre par type de collectivité.

Se lit :

« Parmi les répondants, 0% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Le degré de mise en œuvre moyen de l'action est très élevé (4/4) »

« Parmi les répondants, 6% des EPCI ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Pour les 94% restants, le degré de mise en œuvre moyen de l'action est élevé (3,3/4) »

Se lit :

Le SGPE n'a pas identifié cette action à l'échelle des Départements.

Se lit :

« Parmi les répondants, 100% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". »

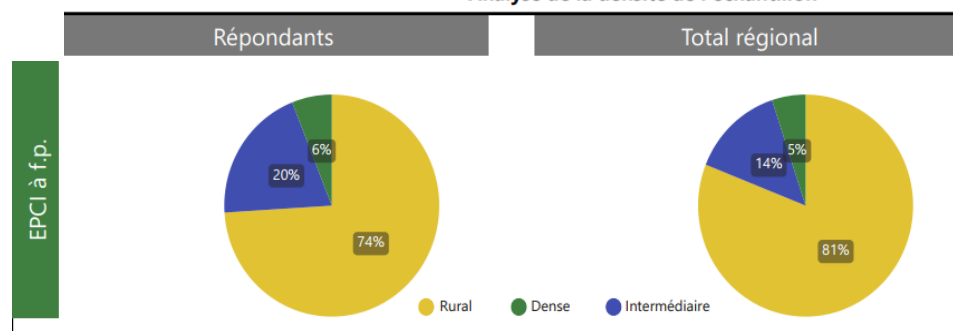
Collectivités répondantes

	Nombre de répondants	Part du total régional
Région	1	100 %
Départements	5	83 %
Intercommunalités	54	N/A
.. dont EPCI à fiscalité propre	50	63 %
.. dont communautés de communes	43	61 %
.. dont communautés d'agglomérations	5	71 %
.. dont métropoles et communautés urbaines	2	100 %
.. dont Syndicats mixtes et PETR	4	N/A
Communes	95	5 %
Total	155	N/A

155 collectivités ont répondu entre février et mai 2024 :

- ✓ Conseil Régional
- ✓ 5 Conseils départementaux
- ✓ 63% des établissements publics de coopération intercommunale –EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomérations et métropoles)
- ✓ 4 pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)
- ✓ 95 communes, soit 5% des communes.

Analyse de la densité de l'échantillon



Le nombre d'EPCI répondants pour chacune des typologies¹ INSEE « rural/intermédiaire/urbain » est globalement proportionnel au nombre de collectivités dans ces typologies (légère sur-représentation des collectivités « intermédiaires »).

Note : la mobilisation des communes et des PETR était facultative et laissée au choix des préfetures de département.

Les estimations du niveau de mise en œuvre par action par les communes ayant répondu au questionnaire apparaissent dans les graphiques. En revanche elles ne sont pas commentées, le taux de réponse (5%) ne permettant pas leur représentativité.

Les réponses des PETR apparaissent dans les moyennes « intercommunalités », mais pas dans les moyennes relatives aux EPCI urbains/intermédiaires/ruraux.

Certains exemples de projets de territoire portés par des communes ou des PETR ont été relevés à titre d'illustration.

¹ La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Méthodologie | Les collectivités ont été appelées à se positionner sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

Transport de voyageurs

- Véhicules électriques
- Bus et cars décarbonés
- Réduction du besoin de déplacements
- Covoiturage
- Vélo
- Transport en commun
- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

- Fret décarboné et multimodalité
- Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

- Rénovation dans le tertiaire
- Rénovation dans le résidentiel

Energie

- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

- Décarbonation des sites industriels
- Produits bois

Agriculture et alimentation

- Changements de pratiques de fertilisation azotée
- Élevage durable
- Bâtiments & Machines agricoles
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Agriculture biologique et de HVE
- Bouclage biomasse
- Restauration collective

Espaces naturels

- Sobriété foncière
- Gestion des puits forestiers
- Forêts sous gestion durable
- Points noirs prioritaires de continuité écologique
- Surface en aire protégée
- Restauration des habitats naturels

Eau

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Protection des zones de captage d'eau
- Désimperméabilisation des sols

Déchets

- Captage de méthane dans les ISDND
- Valorisation matière des déchets
- Prévention des déchets
- Mise en décharge
- Taux de collecte

FORÊT - BOIS

Leviers proposés dans le questionnaire

- gestion des forêts
- produits bois

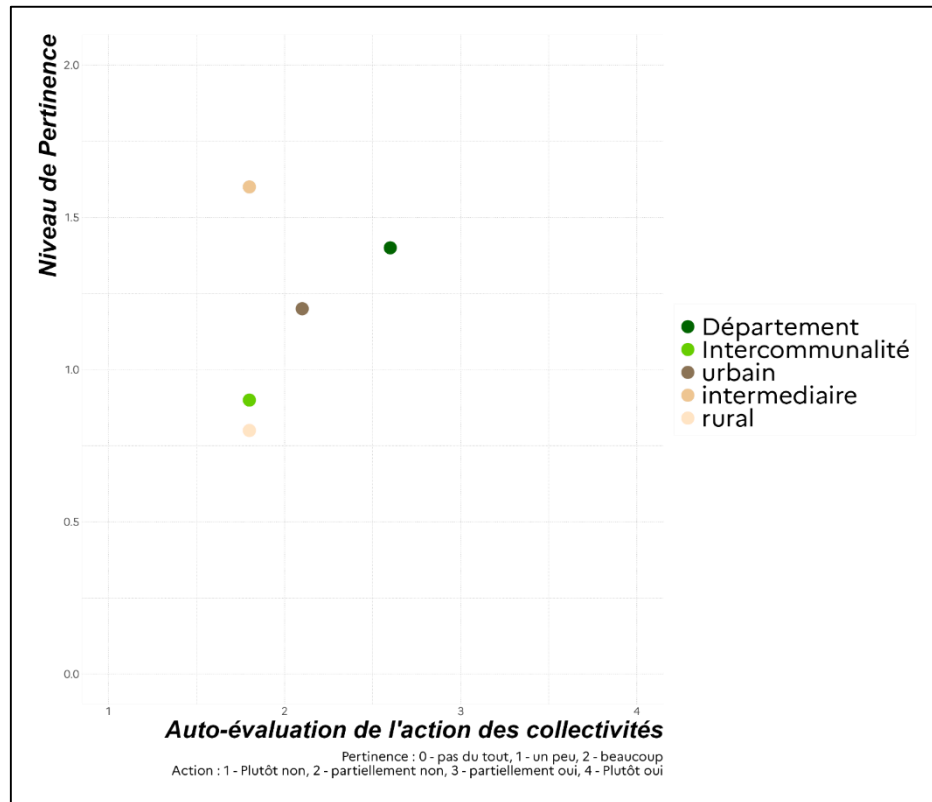
Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs au secteur forêt-bois

- ❖ Les actions proposées pour répondre aux enjeux de l'amont et de l'aval du secteur forêt-bois sont jugées dans l'ensemble **pertinentes** par les collectivités. En revanche **elles sont, en moyenne, très peu mises en œuvre**
- ❖ Concernant l'amont, les Départements estiment plutôt bien mettre en œuvre les **actions en faveur de modes de sylviculture ou de modes d'exploitation durable**, les **achats/préemption de forêts privées**, et au moins partiellement les **actions proposées en lien avec la biodiversité**
- ❖ Le taux de non-réponse sur ce levier pour les EPCI est particulièrement élevé. La seule action avec un taux de positionnement des EPCI supérieur à 40% concerne la **défense des forêts contre les incendies**, qui reste cependant estimée partiellement mise en œuvre
- ❖ Les **actions visant à favoriser la gestion sylvicole durable (sensibilisation des propriétaires ou usage de la procédure d'incorporation des biens vacants)** est estimée pas ou peu mise en œuvre par les EPCI
- ❖ **Les EPCI urbains** évaluent leur action sur l'aval à un niveau légèrement supérieur que les autres collectivités
- ❖ La seule action proposée concernant l'aval de la filière qui reçoit un taux de réponse supérieur (75%-80% des collectivités répondant au questionnaire se sont positionnées) et est estimée partiellement mise en œuvre concerne l'utilisation de **matériaux biosourcés**
- ❖ La **contractualisation pour la fourniture de produits bois**, ainsi que le **soutien à la filière bois d'œuvre** sont estimés plutôt pas mis en œuvre par la petite moitié des EPCI qui s'est positionnée sur ces actions

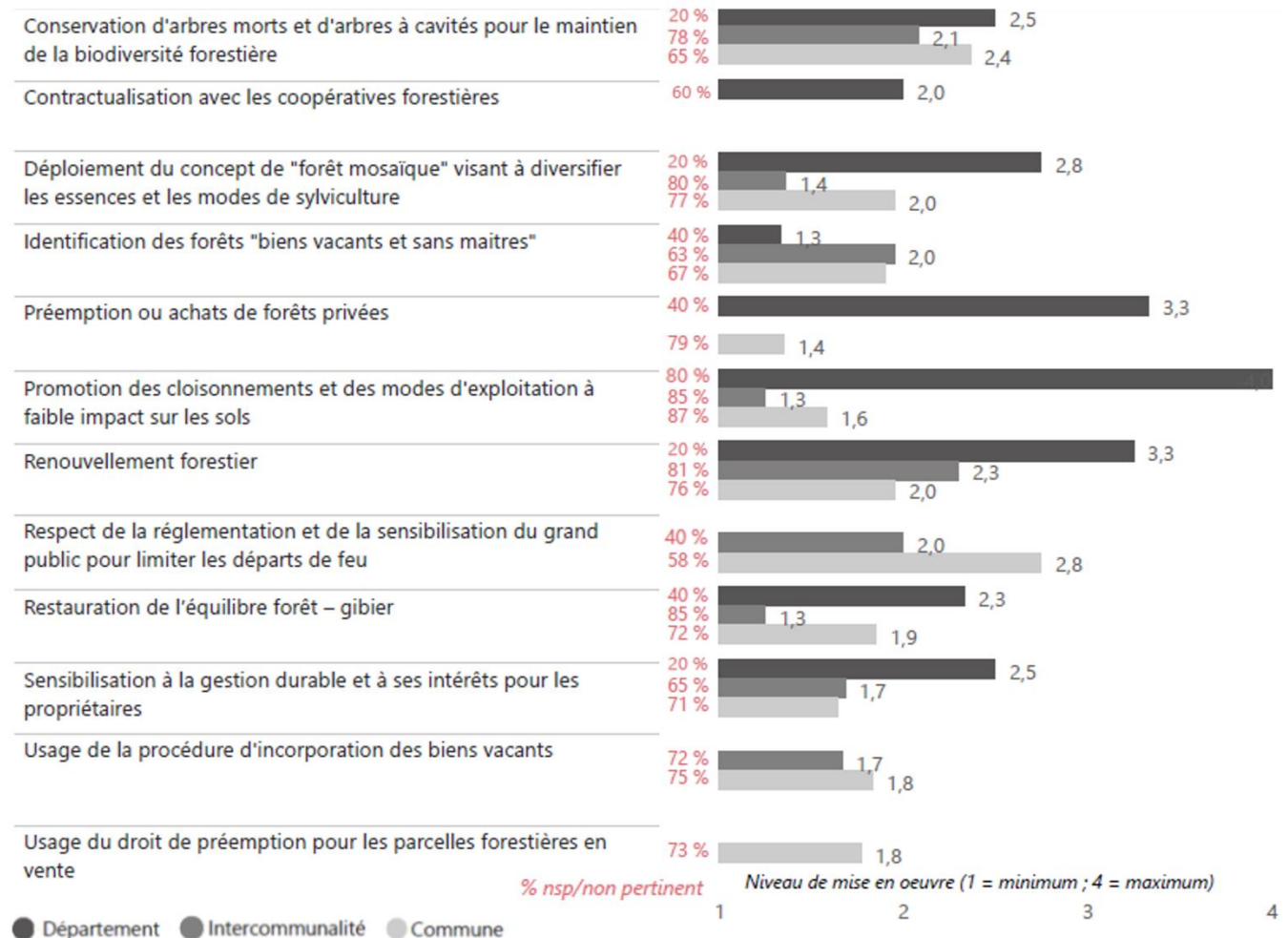
FORET - BOIS

Levier: Gestion des forêts

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Gestion des forêts

Perception du levier par les collectivités

- ☐ Levier jugé **pertinent en moyenne**
- ☐ Les actions sont dans l'ensemble estimées **très partiellement voire peu mises en œuvre**
- ☐ Les Départements estiment plutôt bien mettre en œuvre les **actions en faveur de modes de sylviculture ou de modes d'exploitation durable**, les **achats/préemption de forêts privées**, et au moins partiellement les **actions proposées en lien avec la biodiversité**
- ☐ La **contractualisation avec les coopératives** est estimée à un niveau moindre par les Départements
- ☐ Le taux de non-réponse sur ce levier pour les EPCI est particulièrement élevé. La seule action avec un taux de réponse supérieur à 40% des EPCI concerne la **défense des forêts contre les incendies**, qui reste cependant estimée partiellement mise en œuvre.
- ☐ Les **actions visant à favoriser la gestion sylvicole durable (sensibilisation des propriétaires ou usage de la procédure d'incorporation des biens vacants)** est estimée pas ou peu mise en œuvre par les EPCI

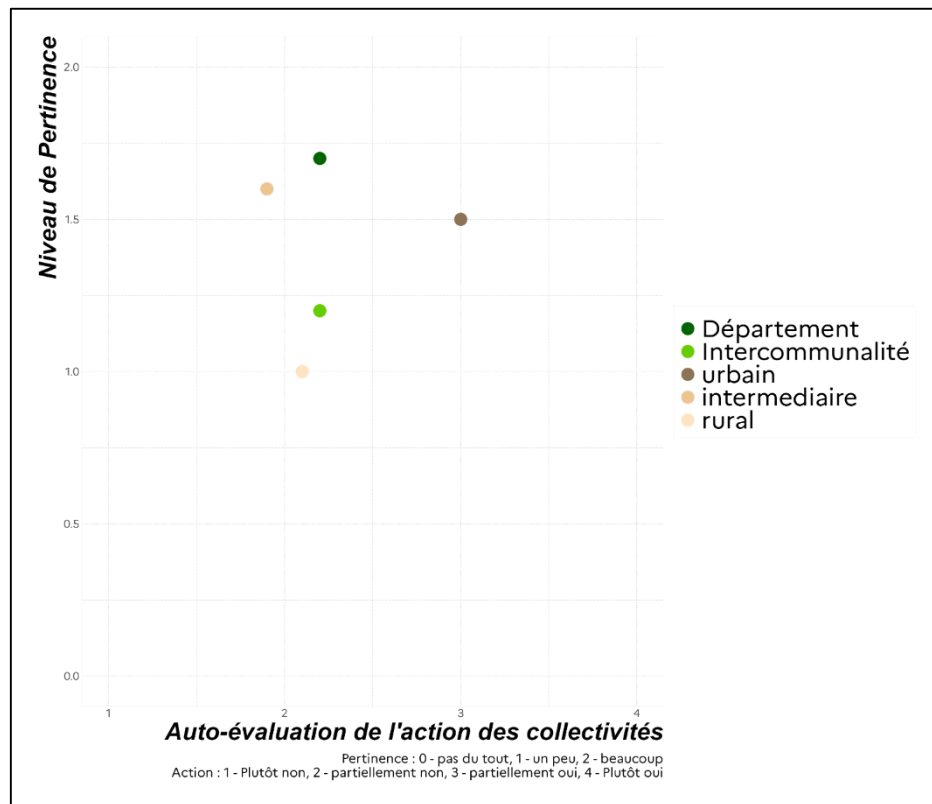
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Conservation d'arbres morts et d'arbres à cavité pour la biodiversité dans le bois communal de 8 ha » (Valaire 41)
- ✓ « Identification de parcelles à enjeux de biodiversité pour mise en place d'îlots de sénescence. Elaboration d'une charte forestière de territoire » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Financement du programme de recherche Sycomore » (Conseil régional)
- ✓ « Procédures en cours pour récupérer les parcelles biens vacants et sans maître » (Sury-près-Léré 18)
- ✓ « Communication sur l'intérêt de mettre en place une gestion forestière et un document de gestion durable. Accompagnement de certaines visites conseil sur le terrain avec le CRPF aux propriétaires demandeurs » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)

FORET - BOIS

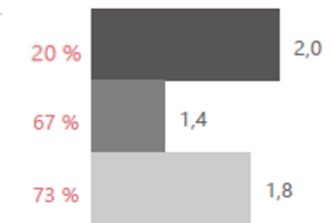
Levier: Produits bois

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Contractualisation, pluriannuelle si possible, pour la fourniture de bois



Soutien à la filière bois d'œuvre



Usage de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en œuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

FORET - BOIS

Levier: Produits bois

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **pertinent voire très pertinent**
- ❑ Levier **partiellement ou peu mis en œuvre, sauf par les EPCI urbains** qui évaluent leur action à un niveau légèrement supérieur
- ❑ La seule action proposée qui reçoit un taux de réponse supérieur (75%-80% des collectivités répondant au questionnaire se sont positionnées) et est estimée partiellement mise en œuvre concerne les **matériaux biosourcés**
- ❑ La **contractualisation pour la fourniture de produits bois**, ainsi que le **soutien à la filière bois d'œuvre** sont estimés plutôt pas mis en œuvre par la petite moitié des EPCI qui s'est positionnée sur ces actions

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Elaboration d'une charte forestière de territoire et communication aux élus sur le sujet » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Contrat de fourniture de plaquette forestière signé en 2023 avec la SCIC Bois Energie » (CA Territoires Vendômois)
- ✓ « Membre ARDEFIBOIS Indre et gestionnaire de bois à usage de combustible pour le réseau » (Luçay-le-mâle 36)
- ✓ « Adhésion au Pacte bois-biosourcés » (Tours Métropole Val de Loire 37)
- ✓ « Financement d'un poste à Envirobat Centre pour développer et structurer les filières matériaux biosourcés pour le bâtiment » (Conseil régional)
- ✓ « Systématisation des matériaux biosourcés pour les rénovations de bâtiments publics (bois obligatoirement certifié) » (Conseil départemental 41)